

Épreuve obligatoire d'HISTOIRE DES ARTS BREVET 2014-2015

DATES des oraux : entre le 26 mai et le 12 Juin 2015



1) CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve portera sur le programme interdisciplinaire d'histoire des arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire-géographie, lettres, langues, sciences...) **sur la période du XX^{ème} et XXI^{ème} siècle**. Chaque élève doit produire une liste de cinq objets d'études parmi la liste proposée. **Il approfondit un objet de préférence et peut constituer un dossier sur celui-ci** (même en dehors de la liste) à condition de pouvoir faire un lien avec les œuvres travaillées en cours. Un ou deux objets d'études peuvent porter sur les siècles antérieurs au XX^{ème} siècle.

Avant l'épreuve l'élève sera suivi par un **professeur référent** désigné par le Chef d'établissement.

L'épreuve terminale est un oral : Les candidats peuvent choisir de présenter cette épreuve individuellement ou en groupe sans excéder trois candidats. **Le jury est constitué de 2 professeurs minimum** : l'un doit obligatoirement enseigner : musique, arts plastiques, lettres, ou histoire-géographie.

La note / 20, affectée d'un coefficient 2, est prise en compte pour l'attribution du brevet.

Liste des objets d'études proposés (voir tableau).

La problématique commune au choix des sujets d'études vus en classe étant : **comment l'artiste du XX^{ème} et XXI^{ème} siècle témoigne-t-il de son époque ?**

Le dossier d'étude de l'œuvre choisie doit être rendu au Professeur Principal pour le 20 mai 2015.

5 jours avant l'épreuve, l'élève remet sa liste d'objets d'études aux professeurs membres du jury.

2) PLAN DE PRÉPARATION DE L'OBJET D'ÉTUDE

(S'aider des fiches méthodologie pour l'analyse d'une œuvre).

S'il s'agit d'un artiste, d'un mouvement artistique, d'une question artistique l'élève doit prendre appui sur l'exemple illustré d'au moins une œuvre.

L'élève choisit une problématique ou question artistique qu'il se pose par rapport à l'œuvre présentée.

1. Introduction et présentation de l'œuvre choisie.
2. Présenter la situation de l'œuvre dans le temps, l'espace. Son contexte historique et/ou social et artistique.
3. Analyse de l'œuvre : description, composition (lignes directrices, rapport fond /formes, Plans...) techniques, message de l'œuvre, de l'artiste.
4. Comparaison et rapprochement de l'œuvre avec d'autres références artistiques (art, littérature, théâtre, architecture, cinéma, musique...).
5. Conclusion.

L'ensemble peut être accompagné et illustré d'images, de photos, de sons, ou d'écrits (s'il s'agit d'une œuvre littéraire ou poème...), de dessins et/ou peinture, d'enregistrements sonores, musical de 20 à 30 secondes, d'extrait de film, de pièce de théâtre (pas plus d'une minute).

Si l'élève fait un rapprochement, une allusion à une autre œuvre il doit penser à amener l'œuvre pour la présenter au jury (sur clé USB par exemple).

3) DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

En individuel l'épreuve se déroule selon le découpage suivant :

Oral de 10mn : 5mn exposé de l'élève, 5mn questions, entretien, commentaires de la part du jury, puis 5mn de concertation du jury pour l'évaluation.

En collectif l'épreuve se déroule selon le découpage suivant :

Oral de 15mn : 5mn d'oral par candidat : exposé, expression individuelle, puis 10mn : questions, entretien avec l'ensemble du groupe. Enfin 5mn de concertation du jury pour l'évaluation.

Affaire suivie par :

M. CUTILLAS

Principal

☎ 05.53.41.23.52

☎ 05.53.41.39.47

✉:

Ce.0470031d@ac-

bordeaux.fr